

ville de Guéret le Mag

Meilleurs vœux 2026



édito

Sommaire

Édito p 2

En retour p 3

Le dossier p 4 & 5

En sécurité p 6

En salubrité p 7

Plein centre p 8 & 9

En citoyenneté p 10

En jeunesse p 11

1 agent 1 métier p 12

En culture p 13

En tribune p 14 & 15

Mairie

Esplanade François Mitterrand

23006 Guéret Cedex

Téléphone : **05 55 51 47 00**

Fax : 05 55 51 05 37

E-mail : **mairie@ville-gueret.fr**

www.ville-gueret.fr

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à
12h00 et de 13h00 à 17h00.

Bulletin municipal de Guéret

Tiré à 7 700 exemplaires, sur du papier PEFC
avec de l'encre végétale.

Directeur de publication : Marie-Françoise FOURNIER

Impression : Imprimerie Decombat

Rédaction et mise en page : Service communication

Crédits photos : Ville de Guéret, Canva, Cabinet d'architecture Rauch Mouraire Ressouche, Vedaud.



ers une « transfusion » de compétence ?

Pendant des mois, lors de l'examen des Projets de lois de finances, élus du gouvernement et du parlement ont donné une pâle représentation démocratique alimentant instabilité politique et amertume citoyenne.

De ces débats, peu de perspectives favorables pour les plus fragiles de nos populations, pour les plus ruraux de nos territoires ; bref, pour les plus oubliés des politiques publiques d'aménagement du territoire en matière de sécurité, de mobilité, de services publics et en premier lieu, de santé.

Mais il semble que partout où les déserts médicaux et pharmaceutiques avancent, l'Etat recule et le premier de cordée dégringole...

A se vouloir omniscient et omnipotent, l'Etat est devenu impotent en ce domaine laissant la charge de l'accès aux soins aux collectivités les obligeant à une nouvelle subsidiarité (ou comment se substituer à un Etat défaillant ?).

Les collectivités se sont donc emparées de cette problématique afin de répondre à l'attente légitime de nos concitoyens, celle de se faire soigner.

Dans ce cadre, notre municipalité a été attentive aux besoins des personnels médicaux et proactive en matière de recherche de médecins généralistes et de spécialistes.

En soutien au Plan santé du Département, la ville s'est engagée dans l'accompagnement à l'installation de nouveaux professionnels de santé ; d'autres se profilent avec l'arrivée d'un radio physicien qui permettrait la réouverture de service de radiothérapie du CH de Guéret ; une réouverture qui a fait l'objet d'une mobilisation importante démontrant l'efficacité des collectivités de proximité quel que soit le domaine de compétences.

En tout état de cause, prenez soin de vous et de vos proches en cette nouvelle et belle année 2026.

Marie-Françoise FOURNIER
Maire de Guéret

TÉLÉTHON 2025 : ÉNERGIE & SOLIDARITÉ AU RDV !

Le 6 décembre dernier, le Centre de Secours de Guéret et la Ville organisaient le Téléthon 2025 dont le thème cette année était « Booste ton Téléthon ».

Tout au long de la matinée, malgré une météo incertaine, les animations se sont enchaînées sur l'Esplanade F. Mitterrand. Petits et grands ont pu se mettre dans la peau des sapeurs-pompiers bouteille d'oxygène sur le dos et casque anti-feu sur la tête. L'occasion également d'écrire un petit mot sur la fresque solidaire ou bien encore de se faire photographier en tenue de pompier. Une balade en motos était également organisée pour les passionnés. Un grand merci au Centre de secours de Guéret, aux JSP et leurs parents dont l'énergie et l'engagement ont largement

contribué à la réussite de cette matinée. Merci également aux Motards Solidaires 23, à FC Studio, à Marchin'Sax, à l'Association Le Creusois et à la boulangerie J&F pour leur soutien et leur participation. Grâce à votre générosité, **1640€** ont été récoltés, somme qui a été reversée le 20 décembre à l'antenne locale de l'AFM Téléthon.

Une belle mobilisation au service d'une cause importante.



UN ACCUEIL CHALEUREUX POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

Samedi 8 novembre, la mairie de Guéret a accueilli une **quarantaine de nouveaux arrivants** venue s'installer récemment dans la commune.

Cette **rencontre conviviale** a permis à chacun de faire connaissance et de partager les raisons qui les ont conduits à **choisir Guéret comme ville d'adoption**.

Qu'il s'agisse d'une opportunité professionnelle, d'une formation, de la quiétude des lieux ou encore de la facilité de déplacement et de l'accessibilité immobilière, Guéret séduit par son cadre de vie à taille humaine. La commune enregistre d'ailleurs, pour la première fois, un solde migratoire positif, avec davantage d'arrivées que de départs.

Ce moment d'échanges a permis aux participants de découvrir les atouts et les richesses de leur nouvelle ville, tout en dialoguant avec les élus. Ils ont également pu se familiariser avec les services, les équipements et les événements proposés par la municipalité, et ont été encouragés à s'impliquer dans la vie locale.



NOËL À GUÉRET 2025

La féerie de Noël a illuminé Guéret avec son Marché de Noël, la Foire du 14 décembre et la Fête foraine. Revivez en images les temps forts de ces festivités qui ont émerveillé petits et grands.



GUÉRET SUR LE PODIUM DES VILLES SPORTIVES

La Ville de Guéret est fière d'avoir obtenu le label « **Ville Active & Sportive** » – 2 lauriers pour le millésime 2025.

Décernée fin octobre par l'Association Nationale des Élus aux Sports (ANDES) et l'Union Sport & Cycle, cette distinction nationale récompense les communes qui font de l'activité physique et sportive un véritable moteur de santé, de cohésion sociale et d'attractivité.

Cette reconnaissance vient saluer l'engagement et le travail collectif mené à Guéret pour :

- Favoriser l'accès au sport pour toutes et tous, quels que soient l'âge ou la condition ;
- Encourager les mobilités actives et les aménagements propices à la pratique sportive au quotidien ;
- Promouvoir le sport-santé et les actions de prévention ;
- Soutenir le tissu associatif et valoriser l'investissement des bénévoles ;
- Organiser des événements fédérateurs autour des valeurs du sport et du vivre-ensemble.

Guéret rejoint ainsi les **1 063 communes labellisées en France**, témoignant des efforts constants menés en faveur d'une **politique sportive ambitieuse**.

Cette réussite est le fruit de la mobilisation des services municipaux, des associations sportives, des éducateurs et des bénévoles passionnés qui œuvrent chaque jour pour faire de Guéret une ville où le sport est accessible, inclusif et source de bien-être pour tous.

UN NOUVEAU PÔLE DENTAIRE

Nouvelle propriété de la ville, les anciens locaux d'Enedis, situés avenue de Laure, vont accueillir un centre dentaire. Soutenu et accompagné par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Guéret, cette implantation marque une avancée majeure pour améliorer l'accès aux soins dentaires répondant ainsi à l'urgence exprimée par de nombreux habitants.

Un projet porté par un groupe expérimenté

Les futurs praticiens s'inscrivent dans le développement du groupe espagnol IOC, détenu par des chirurgiens-dentistes et déjà à la tête de onze cliniques.

Un savoir-faire reconnu, une formation de haute qualité

Dans un premier temps, deux chirurgiens-dentistes basés à Guéret proposeront des soins généraux. En fonction de l'activité et du nombre de patients, leur effectif pourrait rapidement passer à trois, voire quatre praticiens dans les six premiers mois.

Un fonctionnement ouvert et évolutif

Le centre dentaire accueillera également des spécialistes, avec un système de rotation. Orthodontistes ou encore chirurgiens de haut niveau interviendront régulièrement. Parmi eux, des praticiens possédant des compétences pointues, comme Luis Miguel, spécialiste en chirurgie implantaire zygomatique.

L'ensemble des chirurgiens appelés à exercer sur le site sera bilingue, afin de garantir un accueil fluide et une communication claire avec les patients.

Des travaux adaptés aux exigences médicales

Le début des travaux est prévu pour janvier 2026. Ces derniers devraient être réalisés par des entreprises du territoire ; en même temps, les praticiens privilégieront l'approvisionnement de matériels en local.



Membres des groupes IOC

Les travaux de remise en état du site ont été estimés à environ 600 000 euros, un investissement nécessaire pour moderniser les locaux et répondre aux normes strictes d'un centre dentaire.

Un partenariat encadré par un bail emphytéotique

Pour mener à bien ce projet, la Ville et le groupe ICO sont aujourd'hui liés par un bail emphytéotique. Celui-ci prévoit une exonération des six premières années de loyer, assortie d'un loyer symbolique de 1 000 euros.

Avec ce projet, Guéret confirme sa volonté de prioriser l'accès aux soins et de renforcer l'offre de soins sur son territoire afin d'apporter une réponse concrète aux besoins de la population.

ET UN NOUVEAU PÔLE OPHTALMOLOGIQUE :



Toujours sur ce même site d'Enedis, la Ville accueillera prochainement les services de la Région Nouvelle-Aquitaine, actuellement situés 56 bis avenue du Berry. Ce futur déménagement permettra l'installation d'une clinique ophtalmologique portée par l'établissement Chénieux-Vision, et qui accueillera l'arrivée de trois professionnels..

« 1DON = 1 VIE »
Les étudiants mobilisés !



Rencontre avec Antoine Schoonaert

Un Infirmier en Pratique Avancée au service des Guérétois.

Originaire de Guéret, Antoine Schoonaert exerce comme infirmier depuis 2011. Après huit années en libéral, il entame une formation pour devenir Infirmier en Pratique Avancée (IPA). Désormais installé depuis septembre 2025, il nous précise le rôle de cette profession exercée seulement depuis environ 5 ans en France.

Une mission principale, assurer un suivi des patients

L'IPA joue un rôle essentiel en matière de prévention et d'éducation thérapeutique mais surtout en matière de suivi de patients atteints de pathologies chroniques stabilisées comme le diabète, l'hypertension, ou encore la santé mentale ou l'oncologie.

Dans ce cadre, il peut ausculter les patients, renouveler les traitements, prescrire des examens complémentaires, adapter certaines posologies et orienter, si nécessaire, vers des spécialistes, tout cela en collaboration étroite avec les médecins.

Antoine travaille d'ailleurs avec plusieurs médecins guérétois notamment, les Drs Fontarensky, Moins et Pourchet.

Cette dernière praticienne l'a d'ailleurs largement accompagnée dans la construction de son projet. Il se réjouit aujourd'hui de ce

dispositif car, « même si l'IPA ne remplace en aucun cas le médecin traitant, il permet de compléter et de renforcer la prise en charge des patients pour éviter les retards de suivi et améliorer la continuité des soins. »

Une formation à Limoges, un attachement à la Creuse

Il souhaitait poursuivre son activité en Creuse pour répondre au mieux au manque d'accès aux soins constaté au quotidien.

Devenir IPA implique plusieurs conditions et impératifs :

- une expérience professionnelle en tant qu'infirmier,
- un projet solide et une très forte motivation
- le suivi de deux 2 années universitaires (un tronc commun puis une spécialisation)

Ce fut donc pour Antoine un véritable challenge car comme il le souligne « Reprendre ses études implique des frais importants et une baisse d'activité auxquels il faut pallier » et il salue là « le soutien financier du Département dans le cadre du plan Santé « Dites...23 ! », la bonification de la Ville, ainsi que de l'ARS et de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé ».

Ces aides lui ont permis de concrétiser son projet, de s'installer au service de la population et aujourd'hui, de suivre près de 250 patients pour le moment.



En novembre, l'Établissement Français du Sang et la Ville de Guéret ont lancé un « défi étudiant solidaire » : une compétition entre établissements visant à encourager le don de sang. Les étudiants, réunis en équipes, étaient invités à venir donner ensemble pour faciliter la démarche et inciter à renouveler ce geste essentiel.

L'opération a été un succès avec 81 participants, dont 13 nouveaux donneurs. Un grand merci à tous pour leur engagement, en espérant une mobilisation tout aussi forte lors des prochaines collectes.

Prévention et santé : de nouvelles mesures contre l'exposition au tabagisme

Conformément au décret et arrêté pris en application des dispositions du code de la santé publique, la ville va étendre la liste des espaces sans tabac autour desquels s'appliquera un périmètre d'interdiction de fumer de 10 mètres. Ainsi, prochainement, de nouvelles signalisations seront mises en place à proximité des écoles, des squares, jardins et aires de jeux, des établissements sportifs, culturels. ...



INVESTIR DANS LA SÉCURITÉ, C'EST GARANTIR LA TRANQUILLITÉ DE TOUS !

Un engagement partagé avec la Police Nationale pour la tranquillité de tous

Depuis plusieurs mois, une réunion mensuelle rassemblant Préfecture, Commissariat et service de Tranquillité Publique a été mise en place. C'est ainsi l'occasion d'aborder l'ensemble des enjeux liés à la tranquillité sur tout le territoire communal (prévention de la délinquance, divagation d'animaux...) et d'évoquer des dispositifs de prévention et de protection à mettre en œuvre pour la sécurité des biens et des personnes comme celle des élèves de nos établissements scolaires.



Illustration avec : La sécurisation aux abords des écoles

1 POURSUIVRE LA PRÉVENTION

En septembre dernier, la ville a lancé une campagne de sensibilisation " **MON ÉCOLE N'EST PAS UN DRIVE !** ". L'objectif est à la fois d'interpeller tous les usagers sur la dangerosité de ces points plus particulièrement aux heures d'entrées et de sorties et de les inciter à adopter des comportements responsables en matière de stationnement et de circulation.



2 DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX

Fin novembre, un état des lieux complet des accès a été réalisé conjointement par la Ville et le Commissariat autour de l'ensemble des établissements scolaires, afin d'identifier les besoins éventuels en aménagements de visibilité, de sécurisation des traversées...



3 RENFORCER LA PRÉSENCE

En parallèle, entre fin novembre et les vacances scolaires de décembre, les ASVP se sont rendus sur deux écoles par semaine à l'entrée et/ou à la sortie des classes ; une présence régulière et renforcée par celle de la Police Nationale dans l'objectif commun de mener une **action pédagogique** auprès des parents et d'**encourager les bonnes pratiques**.



Depuis le mois de décembre et jusqu'en février, **Creusalis** – Office Public de l'Habitat de la Creuse, en partenariat avec la Ville, organise des réunions d'information auprès de ses locataires dans l'ensemble des quartiers afin de présenter le projet d'installation de systèmes de vidéoprotection.

Ayant pour objectif de :

- Sécuriser le périmètre foncier de Creusalis ;
- Protéger les personnes, les biens et les équipements ;
- Prévenir et lutter contre les actes de délinquance.

Ce programme, **souhaité et soutenu par la Ville**, est financé grâce à l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dont bénéficie Creusalis tel que prévu à l'article 1388 bis du Code Général des Impôts (les organismes HLM implantés dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) peuvent bénéficier de cet allègement fiscal).

Les installations seront déployées sur les secteurs suivants :

- Madeleine Chapelle
- Sylvain Blanchet et Beauregard
- Olivier de Pierrebourg
- Pomyroux
- Brésard
- Charles-de-Gaulle
- 7/8^e

Au total, 36 caméras seront installées aux abords des immeubles. Le système enregistrera en continu, mais les images ne seront consultées qu'en cas d'infraction, afin de faciliter l'identification des auteurs.

UN TRAVAIL PARTENARIAL RENFORCÉ AVEC L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ & EVOLIS23

OPÉRATION PROPRETÉ



LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS DE POUBELLES



Les dépôts illégaux de poubelles constituent un problème récurrent sur plusieurs secteurs de la Ville. Ces incivilités altèrent le cadre de vie et sont subies quotidiennement par les résidents, les commerçants... qui en supportent les désagréments.

Afin d'enrayer ce phénomène, la Ville a intensifié son dispositif de lutte, notamment par la mise en place de :

DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES...

- Plusieurs opérations de fouilles des déchets permettant l'identification des contrevenants
- Des convocations et amendes administratives ; ce mode opératoire pourra désormais être complété par une intervention du commissariat.

ET DES POURSUITES JUDICIAIRES

Ainsi, en cas de récidive, de non présentation à une convocation ou de volumes importants de déchets, l'Officier du Ministère Public est saisi afin d'enclencher des poursuites judiciaires.

Une demande d'audience au Parquet est en cours d'examen pour début 2026 ; un début d'année 2026 qui sera également marqué par :

- De nouvelles opérations poubelles
- Une campagne de vérification des états de remplissage des containers. Cette dernière sera effectuée par la ville à l'aide du Pass d'EVOLIS afin d'améliorer la fréquence des collectes sur certains sites.

EXPÉRIMENTATION DE LA VIDÉO VERBALISATION

Dans sa mobilisation contre les dépôts d'ordures ménagères au pied des colonnes enterrées, la Ville a installé début décembre deux caméras de vidéo-verbalisation sur les places Bonnyaud et Ducouret. Elles permettront de mieux identifier et de sanctionner immédiatement les auteurs de ces incivilités.



LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Parallèlement, la Ville travaille en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour lutter contre les dépôts sauvages à caractère polluant.

Les échanges ont permis d'identifier plusieurs axes prioritaires :

- la clarification des procédures judiciaires, en lien avec le service de la Tranquillité Publique,
- l'étude de nouveaux moyens de dissuasion,
- la mise en place d'un repérage précis des zones concernées.

Dans ce cadre, avec le concours des Services Techniques, quatre points sensibles ont été identifiés : Chargon, Bois Chabrat, parking Pierre La Grosle et le Peuronceau qui ont fait l'objet de relevés.

Sur autorisation de la Ville et du Parquet, l'OFB proposera l'installation de caméras de chasse.



À NOTER : J'ADOpte LES TRIFLEXES !

Dans la continuité des démarches engagées pour améliorer la propreté, la ville de Guéret s'associe à Evolis23 dans sa campagne relative aux erreurs de tri. Découvrez ci-dessous les premiers visuels de cette initiative :





Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (**OPAH-RU**), un programme de réhabilitation du parc privé a été mis en place sur un périmètre défini. Ce dispositif vise à accompagner et à soutenir la réalisation de travaux destinés à améliorer l'habitat. Pour lesquels, **la ville a prévu une enveloppe de 245 000 €**. Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants, aux bailleurs ainsi qu'aux futurs acquéreurs. Elle leur permettra de financer des travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, ainsi que la réhabilitation de logements dégradés, qu'ils soient vacants ou occupés.

Et jusqu'en 2026, possibilité de bénéficier d'une **aide forfaitaire de 10 000€** pour l'achat de logement en résidence principale dans un périmètre déterminé du centre-ville (à retrouver sur ville-gueret.fr)



La Ville de Guéret propose **L' AIDE AU LOYER** : un soutien financier mensuel sur une période de 12 mois correspondant à 30% du loyer commercial HT et plafonné à 300€ pour les porteurs de projets de commerces souhaitant s'installer dans le périmètre de cœur de ville commerçant (Grande Rue, Place du marché, Rue de l'Ancienne Mairie et Place Louis Lacrocq.)

Infos : Ville de Guéret par tél au 05.55.51.47.00

Aujourd'hui, seulement 18% de cellules commerciales restent inoccupées (contre un taux de vacance en 2020 de 32%) ✓

CONVENTIONNEL HUGUET

L'issue engagée : démolir pour embellir !

Suite à de nombreuses démarches juridiques et administratives, la ville est devenue propriétaire du bâtiment en 2022. Structurellement très endommagé, ce bâtiment a fait l'objet en 2023 d'une étude pour envisager le maintien et/ou la démolition de tout ou d'une partie.

En 2024, il a été procédé aux différents diagnostics d'usage ainsi qu'à la sécurisation renforcée de l'espace public environnant.

L'année 2025 fut, elle, consacrée, en parallèle des échanges avec l'ABF, au marché de maîtrise d'œuvre attribué en novembre en vue de déposer rapidement le permis de démolir pour une **démolition effective en 2026**.

Parallèlement, la ville a été déclarée **lauréate** d'un appel à projet « *Renaturation en ville* » lui permettant de bénéficier de l'accompagnement du CEREMA* en matière d'aménagement de l'espace.

Cette étude a débuté fin d'année par **une visite de terrain** avec les acteurs institutionnels, associatifs et commerçants et se poursuivra jusqu'en février.



3 scénarii de requalification seront proposés aux différentes instances sous format d'**esquisses chiffrées** pour n'en retenir qu'un, répondant au mieux aux enjeux et attentes des différents usagers.

**Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement est un établissement public relevant du ministère du Partenariat avec les territoires.*

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

INFOS PRATIQUES

LES DATES À RETENIR

- 6 FÉVRIER 2026** Date limite d'inscription sur les listes électorales
- 26 FÉVRIER 2026** Date limite de dépôt des candidatures
- 2 MARS 2026** Ouverture officielle de la campagne électorale
- 15 MARS 2026** 1er tour de scrutin
- 22 MARS 2026** 2nd tour de scrutin

CONDITIONS POUR VOTER

- ✓ Être inscrit(e) sur les listes électorales de la commune
- ✓ Avoir 18 ans révolus
- ✓ Être de nationalité française ou citoyen(ne) de l'Union européenne résident(e) en France
- ✓ Présenter une pièce d'identité valide ou expirée depuis moins de 5 ans (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, permis de chasser...)

VOTE PAR PROCURATION

DEUX POSSIBILITÉS :

- Se rendre au commissariat
- Faire la démarche en ligne : maprocuration.gouv.fr

LES HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

 **08H-18H00**

LES 8 BUREAUX DE VOTE

-  **BUREAU 1, 2 ET 3**
HÔTEL DE VILLE
-  **BUREAU 4 ET 5**
SALLE DE LA SÉNATORERIE
-  **BUREAU 6 ET 7**
ESPACE ANDRÉ LEJEUNE
-  **BUREAU 8**
ACCUEIL DE LOISIRS DE JOUHET

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AVANT LE 6 FÉVRIER 2025



Une importante mise à jour des listes électorales est en cours.

Vérifiez votre inscription sur les listes :

- En mairie, au service état-civil
- En ligne sur : elections.interieur.gouv.fr

RENSEIGNEMENTS

SERVICE ÉTAT-CIVIL & ÉLECTIONS

- ☎ 05.55.51.47.32
- ✉ etatscivil@ville-gueret.fr

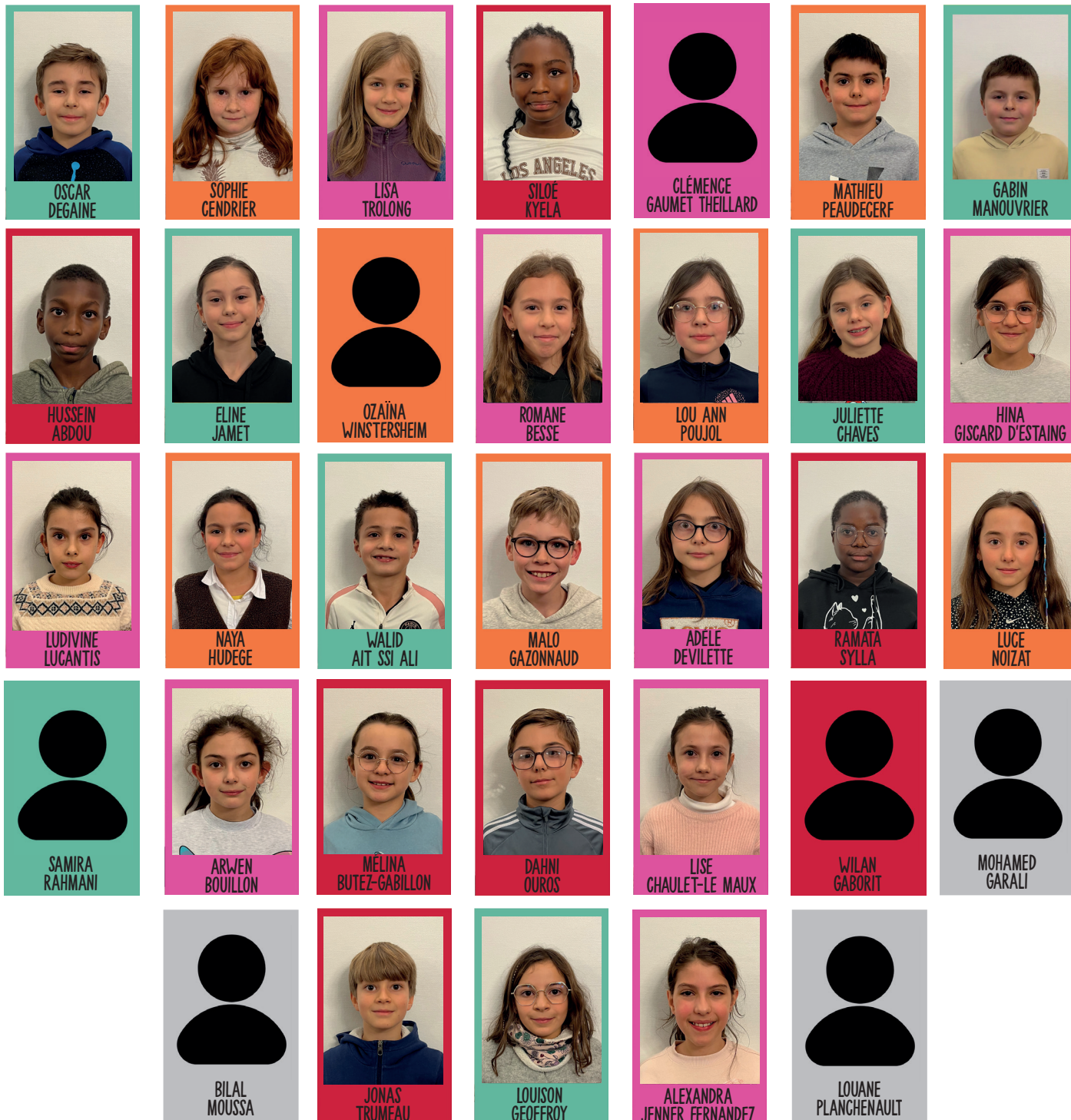
À NOTER

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026
DU 15/01 AU 21/02/2026

Le 28 novembre dernier, 33 élèves de CM1 et CM2 des écoles de la Ville, se sont rassemblés pour l'installation du Conseil Municipal d'Enfants.

Ces 33 élus se sont organisés en quatre commissions : Culture et loisirs, Vie quotidienne, Environnement et Solidarité et ont déjà commencé à élaborer un programme d'actions pour l'année à venir.

Conseil municipal d'enfants



1 AGENT. 1 MÉTIER

LE SSIAD DE GUÉRET : ACCOMPAGNER, SOIGNER, SOUTENIR.

Depuis plus de 40 ans, le **Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)** du CCAS de Guéret permet aux personnes âgées ou en situation de handicap de rester chez elles en toute sécurité. Grâce à une équipe pluridisciplinaire de **20 professionnels** composée de 2 infirmières, 16 aides-soignantes, 1 psychologue et 1 ergothérapeute, le service assure des soins d'hygiène, de confort, de prévention et un accompagnement humain essentiel.

Une mission : le maintien à domicile

Les professionnels du SSIAD interviennent chaque jour pour :

- aider à la toilette et aux gestes du quotidien,
- prévenir les risques (chutes, déshydratation...),
- soutenir psychologiquement les patients et leurs proches,
- éviter ou raccourcir les hospitalisations,
- faciliter les retours à domicile.

Actuellement, 65 personnes âgées et 10 personnes handicapées sont accompagnées, sur prescription médicale et après validation de l'infirmière coordinatrice. Le service intervient **à Guéret et dans les communes limitrophes** suivantes : Savennes, Saint-Christophe, La Chapelle-Taillefert, Saint-Victor-en-Marche).

L'ESA : un accompagnement spécialisé pour les troubles cognitifs

Depuis 2012, le SSIAD accueille en son sein une **Équipe Spécialisée Alzheimer**, composée de 8 Assistantes de Soins en Gériatrie, de l'ergothérapeute et du psychologue.

Elle s'adresse aux personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée, à un stade léger à modéré.

Après évaluation, des séances de stimulation cognitive d'une heure sont proposées à domicile : 12 à 15 séances sur 3 mois,

renouvelables une fois par an.

Objectifs : maintenir l'autonomie, réduire les troubles du comportement, soutenir les aidants, adapter le lieu de vie si nécessaire. Les interventions de l'ESA sont entièrement prises en charge par l'Assurance Maladie.

Un soutien indispensable pour les aidants

Le psychologue du service intervient :

- à la demande auprès des patients,
- de manière systématique auprès des aidants, véritable pilier du maintien à domicile.

Il constitue un relais précieux pour accompagner les familles et soutenir l'équipe en cas de situations complexes.

Le service travaille également avec le Service de la Pause des Aidants du CCAS, ressource locale essentielle pour offrir du répit.

Une organisation au service des usagers

Chaque journée débute par un temps de transmissions avant les tournées du matin. L'après-midi, les séances ESA se déroulent de 14h à 18h, tandis que 5 tournées SSIAD sont assurées jusqu'à 20h.

L'infirmière coordinatrice joue un rôle central : gestion des plannings, suivi des situations, admissions, coordination des différents intervenants, elle organise l'ensemble des prises en charge, en lien avec les partenaires du domicile.

Des perspectives d'évolution

En 2026, une coopération renforcée avec l'association Horizons Limousin, spécialiste de l'aide à domicile, permettra de proposer un parcours coordonné au bénéfice des usagers.

Par ailleurs, le service évolue progressivement vers un Service d'Autonomie à Domicile (SAD), une nouvelle forme d'organisation plus intégrée et plus lisible pour les familles.

MOMENT DE PARTAGE POUR LES FÊTES !

Les 6 et 13 décembre, les élus ont eu le plaisir de retrouver nos aînés de 75 ans et plus pour perpétuer la belle tradition de la distribution des colis de Noël portée par le CCAS. La remise s'est déroulée dans une ambiance conviviale, d'abord dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, puis à l'Espace André Lejeune.

Au total, 1 400 valisettes gourmandes, remplies de douceurs sucrées et salées, ont été offertes au cours de ces deux journées, pour le plus grand plaisir des bénéficiaires.

Un geste attentionné qui réchauffe les cœurs et perpétue l'esprit de Noël !



SSIAD - CCAS DE GUERET

3 Rue Maurice Rollinat 23000 Guéret

Téléphone : 05 55 41 46 40 - E-mail : idecsoins.gueret@orange.fr

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.



PARTAGEONS NOTRE AVENIR, AVANÇONS ENSEMBLE POUR GUÉRET

Bannis ?

Si les élus et citoyens trouvent une voie de compromis, c'est bien celle du ressenti d'un mépris face à, désormais, de multiples et récurrentes ruptures d'égalité.

Le principe d'égalité repose sur des textes fondateurs de la République et est largement consacré par des jurisprudences constantes afin de proscrire toute discrimination.

Pourtant, tout dernièrement à Guéret, d'énîèmes revers à son application trouvent de nouveaux exemples d'absurdité et d'injustice dans le domaine de la mobilité ferroviaire : la ligne Bordeaux Lyon via Massy, la ligne TER Guéret Felletin devenue ligne de bus ou encore le guichet de notre gare fermé le week-end.

Sommes-nous des citoyens de seconde classe dans une ruralité dénigrée et bannie des enjeux de développement ou à tout le moins de survie ?

En tout cas, sans plus aucune concertation des élus locaux, dans le dédain des organisations syndicales et le déni des attentes des usagers, qu'il soit un tortillard ou un TGV, le train des ségrégations territoriales et sociales semble lancé.

GUÉRET, ÉCOLOGIE, SOLIDARITÉS

Guéret a besoin d'un cap clair pour retrouver dynamisme et cohérence.

Les observations récentes de la Chambre régionale des comptes confirment une situation financière fragile : épargne insuffisante, dette élevée, capacité d'investissement réduite. Ce diagnostic impose davantage de rigueur, d'anticipation et de vision stratégique : aujourd'hui, la Ville dépense plus qu'elle ne gagne.

Ces fragilités se voient dans plusieurs projets majeurs : musée toujours fermé, étang de Courtille non remis en eau et sans calendrier clair, patrimoine communal insuffisamment entretenu. La piste d'athlétisme, pourtant annoncée en 2024, n'a toujours pas été engagée, illustrant les retards et le manque de pilotage des équipements publics.

Il est indispensable de redonner à Guéret une direction lisible, fondée sur la transparence, la planification et la cohérence de l'action publique. Nous devons collectivement restaurer la confiance, relancer les projets attendus et rendre à notre ville, avec l'Agglo, l'ambition qu'elle mérite. C'est ensemble, autour d'un cap partagé, que Guéret pourra retrouver dynamisme, attractivité et visibilité.

Marie-Françoise Fournier

Benoît Lascoux



GROUPE GUÉRET EN COMMUN

Un mandat se termine et le moment du bilan approche.

Chacun pourra vérifier et apprécier si les promesses faites ont été tenues ou pas.

Certes il y a toujours des impondérables mais nous avons beaucoup entendu que nous étions responsables de tout ce qui n'avait pu être fait.

Facile, trop facile et surtout inexact.

La piscine a été fermée sans prendre de recul, elle menaçait de s'effondrer, on a vu ce qu'il en était...

Même chose pour le musée dont le dossier c'est vrai s'est beaucoup compliqué (covid, faillite d'une entreprise, très grosse augmentation de prix et divergences de vue sur le bâtiment ancien), cela se termine tant mieux.

Au dernier conseil municipal la création d'une police municipale a été votée.

A quelques semaines de l'élection, avec le même nombre d'agents qui pourront certes être plus répressifs nous avons voté contre. Non sur le principe mais parce qu'un dossier comme celui là méritait plus de réflexion (nombre d'agents nécessaires, missions précises, dépenses évaluées, horaires précisés...). Nous pensons qu'il y avait plus urgent à faire pour améliorer la vie au quotidien.

Bien entendu tout n'est pas négatif, nous l'avons dit.

Donc dans quelques semaines regardez, écouter puis choisissez.

En attendant, prenez soin de vous et profitez de toutes celles et ceux que vous aimez pendant les moments festifs qui arrivent.

Bonne année.

Michel Vergnier
Martialle Robert

GUÉRET, TERRITOIRE DU BIEN-VIVRE

Nous avons créé notre groupe pour avoir une totale liberté dans nos votes et nos actions, afin d'être les plus utiles possibles à la population et respecter au mieux notre mandat. Deux exemples récents de notre engagement :

- soutien actif à l'initiative des casiers connectés : ceux-ci sont complémentaires du marché et des commerces traditionnels, ils proposent une offre accessible à tous en permanence et aident nos producteurs locaux, agriculteurs et artisans

- approbation de la création d'une police municipale: nous avons interrogé et obtenu des réponses à 4 types de questions : complémentarité avec la Police Nationale, accent mis sur la prévention et la proximité, surcoût limité et moyens d'actions adéquats. Notre démarche est cohérente avec nos positions précédentes sur l'installation de caméras proches de certains lieux de trafic. La question de la tranquillité publique n'est pas à géométrie variable selon l'air du temps, nous soutenons les mesures qui visent à sécuriser et rendre plus efficace l'action de nos agents sur le terrain. Ce travail reste à poursuivre, il est une des multiples facettes du « bien-vivre- sur notre territoire ».

Gilles Brunati
Sylvie Bourdier

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR GUÉRET

5 années et demi à travailler dans un esprit constructif, d'implication à votre service au sein notamment des commissions centre-ville, développement durable et finances. Vous pouvez vérifier, j'ai été, le plus assidu de tous les élus de l'opposition, tant en commission qu'en conseil municipal (je n'en ai manqué que deux).

Terrains de sport, actions sociales, manifestations diverses, cérémonies, commerce... Je n'ai pas attendu les élections pour être présent sur le terrain, échanger avec vous, rencontrer, connaître, apprendre. Je crois avoir été largement à la hauteur du mandat que vous m'avez confié. Tout cela fut une formidable expérience. Merci !

Difficile d'œuvrer dans l'opposition lorsque l'on est un groupe de 1 !!! Pas facile non plus de défendre, seul, une parole de droite et régulièrement encaisser des réactions qui relèvent essentiellement de la caricature. J'ai dû travailler, beaucoup et j'ai pris mes responsabilités à l'instar de mon engagement, déterminé, pour Biosyl. J'ai concentré les attaques, beaucoup d'acteurs sont restés à couvert... j'y suis allé tout de même !

En mars, la démocratie locale parlera. Votez !

Thierry Delaître

FESTIVAL URBAIN GUÉRET

22.04 - 03.05

20 ANS

demi portion

2L • wanted posse

ryon • ads soundsystem

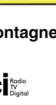
battles breakdance • graff • locking

lauréat Kick-off • open mic • docus

expositions • sports urbains



KICK-OFF
HOOHA!



GUÉRET
LA VILLE